Ceci est votre formulaire

DEMANDE DE CONTINGENT DE MISE EN MARCHÉ 2020

PROCÉDURE POUR LA DEMANDE DE CONTINGENT

Selon le règlement en vigueur, les producteurs qui ont l'intention de mettre en marché du bois pour la prochaine année, doivent compléter et retourner leur formulaire au Syndicat avant le **15 octobre de l'année en cours**. Nous vous rappelons qu'il est important de faire une demande seulement si vous avez l'intention de produire la quantité demandée. En effet, le volume attribué à chaque producteur qui fait une demande est en relation avec le volume vendu à l'industrie, mais également en relation avec les volumes demandés par les producteurs. **Il est très important de ne pas débuter la production avant d'avoir obtenu votre contingent. De plus, toujours communiquer avec un responsable de la mise en marché au Syndicat avant de débuter la production**. Nous vous incitons grandement à remplir le formulaire de demande de contigent sur notre site internet à l'adresse **www.spbsaglac.qc.ca.**

LA COUPE EST-ELLE SUPÉRIEURE À 4 HA D'UN SEUL TENANT ? ☐ OUI ☐ NON

POUR TOUTE COUPE SUPÉRIEURE À 4 HECTARES D'UN SEUL TENANT, VOUS DEVEZ VOUS ASSURER
d'avoir un plan de gestion ou une prescription sylvicole signé(e) par un ingénieur forestier et nous faire parvenir les documents au besoin.

EN TOUT TEMPS, VOUS DEVEZ ÊTRE CONFORME À LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE.

VOLUME DE BOIS QUE VOUS DÉSIREZ METTRE EN MARCHÉ

Produits		Essences	Quantité en m³ par essence et longueur					
			2,80 m 9 pi 2 po	3,17 m 10 pi 5 po	3,80 m 12 pi 6 po	5,04 m 16 pi 7 po	5,5 m 18 pi	Longueur d'arbre
Résineux	Sciage	Épinette						
		Sapin						
		Pin gris						

			10 pieds	16 pieds
Feuillu	Sciage	Tremble		
	Pâte	Tremble		

Dans le but de satisfaire les exigences de nos clients et de favoriser l'atteinte de nos objectifs, il est important d'obtenir l'engagement environnemental de chaque producteur.

« Je confirme mon adhésion aux principes de foresterie durable et m'engage à employer les meilleures pratiques de gestion, notamment en ce qui a trait au maintien de la santé et de la productivité de la forêt ainsi qu'à la protection de la qualité de l'eau, de la biodiversité, des espèces menacées ou vulnérables, des sites d'intérêt particulier et des paysages lors de mes opérations. Pour assurer la mise en œuvre des principes de foresterie durable, je confirme avoir les qualifications nécessaires pour respecter les exigences des acheteurs ou encore, je m'engage à recourir aux services d'un exploitant forestier qualifié pour réaliser les travaux et de prendre connaissance des politiques d'approvisionnement en fibre en vigueur. »

Je confirme ☐ **Signature :** _____ **Date :** _____

Courriel : _____

RETOURNER À : vallee.mc@spbsaglac.qc.ca ou Télécopieur : 418 542-4046
SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU SAGUENAY–LAC-ST-JEAN
3635, RUE PANET, JONQUIÈRE (QUÉBEC) G7X 8T7

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN

Publié par :
Syndicat des producteurs de bois du Saguenay—Lac-Saint-Jean
3635, rue Panet, Jonquière (Qc) G7X 8T7
Tél.: 418 542-5666
Sans frais : 1-800-463-9176
Téléc.: 418 542-4046
Responsable de la rédaction :
Martin Lavoie
Conception graphique et impression :
Les Imprimeurs Associés
Distribution :
aux producteurs de bois du Saguenay–Lac-Saint-Jean en 4 800 exemplaires

Numéro de contrat de poste publication : **40020423**

SECTION DÉTACHABLE

« ENTRE *les branches* »
SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
Volume 21 • Numéro 2 [Automne 2019]

UNE FISCALITÉ FONCIÈRE ADAPTÉE AUX BESOINS DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS !

Encore une fois cette année, plusieurs propriétaires forestiers de la région sont aux prises avec une augmentation fracassante de leur compte de taxes municipales suite à la mise en application du nouveau rôle triennal d'évaluation dans certaines municipalités. Au cours des vingt dernières années, dans la région, ces taxes ont augmenté en moyenne de 241% par unité d'évaluation, soit une croissance annuelle de 6,3% pour les terrains boisés comparativement à une croissance de 4,3% pour les résidences unifamiliales confirmant ainsi un transfert fiscal aux propriétaires forestiers. Notons que durant cette même période, l'indice des prix à la consommation a progressé de 45%, ce qui est bien en deçà de la croissance du fardeau fiscal assumé par les producteurs forestiers.

Évidemment, nous sommes conscients que la taxation foncière est la principale source de revenu de nos municipalités locales et que ces revenus sont essentiels à leur fonctionnement. Mais il existe plusieurs irritants dans la fiscalité foncière actuelle qui ont pour effet de décourager les activités d'aménagement forestier dans nos municipalités et les priver ainsi des importantes retombées économiques liées à celles-ci. Cette situation a été dénoncée à maintes reprises lors de nos assemblées générales par le biais de nombreuses résolutions dans lesquelles nous proposions aussi des solutions à cette problématique.

Ces revendications ont quand même donné quelques résultats tangibles pour les producteurs comme la mise en place du programme de remboursement de taxes foncières en 1986 et sa révision en 2013. Toutefois, il semble de plus en plus évident que ce programme ne peut régler à lui seul l'enjeu de la fiscalité foncière pour les propriétaires forestiers et qu'il devra être assorti de mesures touchant plus directement le mode de taxation des boisés par les municipalités si nous voulons apporter une solution à long terme pour ceux et celles qui désirent les aménager. Parmi ces mesures, la possibilité pour une municipalité d'offrir un taux de taxation distinct pour les propriétés forestières et l'imposition d'un plafond à l'évaluation nous semblent des voies à privilégier pour que le monde municipal puisse jouer un rôle plus actif dans la mise en valeur des ressources des forêts privées.

Toutefois, la mise en place de ces mesures nécessite des modifications aux lois et règlements régissant la fiscalité municipale et du revenu et passe obligatoirement par une négociation avec les ministères concernés, ce qui exige une volonté ferme du gouvernement afin de régler ce dossier. Le nouveau gouvernement actuellement en place à Québec s'était engagé auprès des producteurs à créer une table de travail sur cet enjeu lors de la dernière campagne électorale et il semble vouloir respecter ses promesses. Des discussions sont actuellement en cours entre les représentants des producteurs forestiers et les ministères concernés. Ce qui semble de bon augure. Mais rien n'est actuellement réglé et les prochains mois seront déterminants dans ce dossier et il faudra être vigilants et persévérants pour arriver à nos fins.

La fenêtre d'opportunité est bien présente, à nous d'en profiter!

Daniel Fillion, ing.f.
Directeur général

SECTION DÉTACHABLE

PERSPECTIVES DE MISE EN MARCHÉ AUTOMNE 2019 - HIVER 2020

Le secteur du bois d'œuvre se porte relativement bien malgré un recul des prix sur les marchés nord-américains. La demande des transformateurs pour du bois rond provenant de la forêt privée demeure forte et les producteurs pourront en profiter allègrement. Ceux qui veulent produire du résineux à l'automne prochain ou en 2020 sont donc invités à faire une demande de contingent de mise en marché. Nous vous suggérons fortement d'utiliser le formulaire électronique accessible sur notre site internet au www.spbsaglac.qc.ca. Sinon vous pouvez encore remplir celui joint à ce journal et nous le faire parvenir par courrier.

LE MARCHÉ DU RÉSINEUX :

Une nouvelle entente a été conclue avec Produits Forestiers Résolu au printemps dernier. Le contrat, d'une durée de 5 ans comprenant des volumes de 210 000 m³ par année, vient apporter beaucoup de stabilité et de prévisibilité pour les producteurs. De plus, il est possible de récupérer une partie de la tête de l'arbre et ce, jusqu'à 7 cm au fin bout. Informez-vous des normes et conditions auprès des responsables de la mise en marché.

Votre organisation a également convenu de nouvelles ententes dans le résineux avec la Scierie Girard, le Groupe Lignarex et la Scierie Petit-Paris de St-Ludger de Milot. Ces contrats représentent des volumes de ventes totalisant 75 000 m³. Ces volumes permettront, entre autres, aux producteurs du Saguenay de récupérer du bois affecté par la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

La compagnie Arbec reçoit toujours du bois en longueur de 10 pieds et du 9 pieds. Les discussions se poursuivent toujours afin de convenir d'une entente de mise en marché. Nous vous tiendrons informés des avancées dans ce dossier.

LE MARCHÉ DES FEUILLUS :

La compagnie, Norbord a suspendu les livraisons de tremble à ses installations de Chambord en mars dernier. Le marché des panneaux gaufrés s'est détérioré au cours de l'année 2018 et ça s'est poursuivi en 2019 mettant ainsi en suspens la mise en production de cette usine. La compagnie poursuit malgré tout la modernisation de son usine afin d'être prête lorsque le marché sera favorable.

Les scieries Valibois et Industries TLT se limiteront aux volumes prévus à leurs contrats et ne prévoient pas renouveler leurs ententes à court terme. La scierie de Petit-Saguenay reçoit toujours du tremble sciage. Informez-vous.

Il est conseillé de s'informer auprès du personnel du Syndicat avant de produire et il est obligatoire de remplir le formulaire de contingent 2020 pour mettre du bois en marché.

Jacques Tremblay
Directeur Mise en marché

Groupe Rémabec — La forêt, nos racines

LA CERTIFICATION SFI : UN ENGAGEMENT POUR L'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS PRIVÉES

Le **Groupe Rémabec** est fier de pouvoir exercer ses activités forestières de façon durable, responsable et dans le respect de l'environnement. Depuis que nous avons obtenu la certification à la norme d'approvisionnement SFI (Sustainable Forestry Initiative) en août 2016, nous collaborons étroitement avec le Syndicat des producteurs de bois du Saguenay Lac-Saint-Jean (SPBSLSJ) afin de s'assurer que nous respectons toutes les exigences.

D'ailleurs, en mai dernier, un audit annuel réalisé par le Bureau de normalisation du Québec confirme que tout est conforme. Nous sommes très heureux de ce résultat qui démontre l'engagement du Groupe Rémabec et du SPBSLSJ à travailler ensemble afin de s'assurer de l'aménagement durable des forêts privées. C'est un important travail de collaboration!

De plus, nous continuons à effectuer des visites terrain conjointement avec le Syndicat afin de vérifier et de valider que toutes les meilleures pratiques d'intervention sont mises en place et appliquées.

Sachez que le bois que vous nous fournissez est transformé à notre usine ARBEC bois d'œuvre de L'Ascension. Cette usine, qui emploie plus de 200 personnes, a bénéficié d'investissements majeurs afin de moderniser ses installations, notamment l'achat d'un nouveau séchoir en continu et d'une bouilloire. De plus, une toute nouvelle ligne de sciage à la fine pointe de la technologie a été implantée spécifiquement pour hausser l'utilisation de billes de 16 pieds. Nous inviterons d'ailleurs les dirigeants à venir visiter les nouvelles installations le moment venu.

Finalement, je profite de cette opportunité pour remercier toute l'équipe technique et de gestion du SPBSLSJ pour leur professionnalisme ainsi que leur précieuse collaboration. J'aimerais également souligner l'importance des producteurs privés qui sont un partenaire essentiel de notre chaîne d'approvisionnement.

M. Denis Villeneuve
Directeur général des approvisionnements, Lac-Saint-Jean & Côte-Nord
Groupe Rémabec

Syndicat des producteurs de bois du Saguenay–Lac-Saint-Jean

JOURNÉE FORESTIÈRE POUR LES PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Le Syndicat des producteurs de bois du Saguenay–Lac-Saint-Jean vous invite à sa traditionnelle journée forestière annuelle. Nous comptons sur votre participation puisqu'elle a contribué, d'année en année, à la réussite de cet événement.

Cette journée se tiendra le 7 septembre 2019
à compter de 9 h au **Zoo de falardeau**

ACTIVITÉS AU PROGRAMME

Vous pourrez participer aux différents ateliers et activités. De nombreux kiosques et exposants seront installés sur le site. Vous pourrez aussi profiter des démonstrations de machinerie forestière adaptée à la forêt privée dans un boisé à proximité. De plus, le superbe site du Zoo de Falardeau sera accessible aux visiteurs et il sera possible de le visiter gratuitement. Bref, une journée pour toute la famille. Nous vous attendons en grand nombre.

C'est un rendez-vous à ne pas manquer!
Au plaisir de vous y rencontrer!

résolu Produits forestiers

NORMES DE PRÉPARATION ET DE FAÇONNAGE

FAÇONNAGE :
Billes droites; aucune fourche, courbe, coupe perpendiculaire à l'axe de la bille

EMPILEMENT :
Gros bouts du même côté

BILLES DE PIED :
Aucune étoile et racine, tronçonnage de la carie
Aucune charnière d'abattage
Encoche d'abattage (moins de 2 po)

TRONC :
Aucune bille de blocage (baïonnette, chancre, fourche, tordu et courbe excessive)

ÉBRANCHAGE :
Aucune branche dans les empilements
Nœuds au ras du tronc

DIAMÈTRE FIN BOUT :
7 cm

ÉTAT DU BOIS :
Aucun arbre mort, brûlé ou détérioré par les insectes et champignons
Aucun corps étranger (sable, fil métallique, clou, etc.)
Aucun bois de champs avec nœuds excessifs
Aucun arbre fendu

DÉMÊLAGE :
Sapin, identification de l'épinette noire pure lors de la livraison

ESSENCES :
Épinette
Sapin
Pin gris

St-Félicien :	**5.50 m, 2.80 m et longueur d'arbre**
Mistassini :	**5.04 m**
Girardville :	**5.04 m**
La Doré :	**5.04 m et longueur d'arbre**
St-Thomas :	**5.50 m, 2.80 m et longueur d'arbre**

- Tolérance de ± 5 cm sur la longueur des billes
- Minimum de 2.56 m (laisser-porter) en mélange dans l'empilement pour les usines de La Doré, St-Félicien, St-Thomas et Girardville. Pour Mistassini, les billes de 2.56 m provoquent des blocages à l'usine donc le minimum pour cette usine est de 3.10 m
- Diamètre maximum de 38 cm sauf pour Mistassini 60 cm. Marquer les billes > 38 cm avec un dièse à la peinture et ces billes doivent être façonnées obligatoirement en 5.04 m de longueur dans un empilement distinct.

POUR UNE FISCALITÉ ENCOURAGEANT LA RELÈVE DES PRODUCTEURS FORESTIERS

ON SE PRÉPARE !

Comme vous l'avez lu dans l'article paraissant en première page de ce journal, nous sommes présentement à discuter avec le gouvernement de la mise en place d'un mode de taxation foncière mieux adapté à la production forestière. Des discussions sont actuellement en cours avec les ministères concernés mais rien n'est encore officiellement réglé. Les prochains mois seront déterminants dans ce dossier et nous nous préparons à faire les pressions nécessaires auprès de nos élus. Nous sommes donc à préparer une vaste campagne d'envoi de cartes postales pour l'automne 2019 afin de sensibiliser nos élus à ce dossier. Des cartes postales vous seront fournies et vous pourrez ainsi les envoyer à vos élus. Nous comptons sur votre participation !

résolu Produits forestiers

SUSTAINABLE FORESTRY INITIATIVE SFI-00037

CHEZ PRODUITS FORESTIERS RÉSOLU, NOUS ACCORDONS UNE GRANDE IMPORTANCE À L'ENGAGEMENT AUX PRINCIPES DE FORESTERIE DURABLE AINSI QU'À L'APPLICATION DES MEILLEURES PRATIQUES DE GESTION DE NOS FOURNISSEURS.

Pour nous, la sensibilisation à la mise en pratique de ces principes d'aménagement forestier durable auprès de nos fournisseurs de bois de forêts privées est essentielle pour démontrer à nos clients les bonnes pratiques de gestion. Celles-ci impliquent que les bois livrés par le SPBSLSJ doivent respecter les critères de formation établis par le Comité SFI Québec.

À cet effet, le comité SFI Québec rend disponible un programme de reconnaissance de formation ‘‘exploitants forestiers qualifiés” en ligne à l'adresse suivante : sfi-quebec.org/formation/formation-en-ligne.

Cette année encore, **Produits Forestiers Résolu** a visité conjointement avec le Syndicat des producteurs de bois cinq opérations de récolte au Saguenay et toutes ces opérations ont respecté l'exigence d'exploitants forestiers qualifiés. Nous croyons important de souligner à nouveau le professionnalisme des propriétaires de boisés privés dans l'application de cette exigence lors de leurs opérations.

De plus, lors de notre dernier audit externe, l'excellente implication du Syndicat des producteurs de bois du Saguenay Lac St-Jean a été particulièrement soulignée. Nous tenons à remercier sincèrement tous les collaborateurs du SPBSLSJ pour leur implication dans la mise en œuvre et le maintien d'une foresterie durable dans la région.

Chez **Produits forestiers Résolu**, nous reconnaissons et valorisons le bois en tant que matière première renouvelable et écologique entrant dans la confection de papier, de pâte commerciale, de papier tissu, de bois d'œuvre et des autres produits à base de bois que nous fabriquons. Pour plus d'information, visitez notre site internet : www.pfresolu.com/fr

Sylvain Goulet ing.; ing.f.
Directeur général, foresterie et opérations forestières
Saguenay Lac St-Jean

LA CERTIFICATION EST UN PROCESSUS VOLONTAIRE MAIS IMPORTANT POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DE NOTRE RÉGION ET DU MAINTIEN D'UNE FORESTERIE DURABLE.